

Arrêté fédéral

portant approbation de l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et le Pérou et de l'accord agricole entre la Suisse et le Pérou

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 8 septembre 2010²,
arrête:

Art. 1

¹ Sont approuvés:

- a. l'accord de libre-échange des 24 juin et 14 juillet 2010 entre la République du Pérou et les États de l'AELE³;
- b. l'accord agricole des 24 juin et 14 juillet 2010 entre la Confédération suisse et la République du Pérou⁴.

² Le Conseil fédéral est autorisé à les ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum prévu pour les traités internationaux.

¹ RS 101

² FF 2010 5599

³ RS ...; FF 2010 5639

⁴ RS ...; FF 2010 5711

